

Intervention de la Maire de Paris sur le vœu de l'Exécutif relatif au statut de Paris.

29/06/2015

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues, j'ai souhaité présenter au nom de l'Exécutif un vœu, le n° 133, relatif au statut de Paris. Pourquoi cette proposition ? D'abord, parce que c'est mon rôle de Maire de Paris que d'anticiper, de poser un certain nombre de sujets qui sont des sujets fondamentaux pour les Parisiens, pour leurs institutions, à un moment où l'élaboration, la construction de la métropole du Grand Paris nous oblige à revoir un certain nombre de procédures, de démarches, de périmètres, à un moment où la Cour des comptes, la Chambre régionale des comptes - comme cela a été dit dans des débats précédents - nous demandent d'activer, de pousser sur le levier de la fusion Ville et Département, à un moment où le Conseil constitutionnel questionne Paris et la loi sur la représentation des Parisiens à l'aune des écarts très importants qui peuvent exister entre les habitants des arrondissements centraux et des arrondissements plus importants en taille aujourd'hui.

Donc, à partir de cet ensemble de mouvements, de sollicitations, d'évolutions, la responsabilité qui est la mienne et celle de l'Exécutif, est de vous présenter un travail et de proposer une démarche. Le pourquoi de ce travail - je viens de l'expliquer et nous sommes suffisamment loin d'une échéance électorale propre à notre collectivité - nous devons nous interroger sur un certain nombre d'éléments qui doivent nous amener à simplifier tout d'abord.

Simplifier, fusionner : je sais que beaucoup de groupes ont demandé à plusieurs reprises, des groupes de la majorité comme un groupe de l'opposition, la fusion Ville-Département à un moment où il ne reste plus grand-chose à fusionner. Mais il reste la loi. Il faut que la loi nous permette d'aller au bout sur le sujet de la fusion Ville-Département de Paris. Ce sujet ne concerne pas les autres départements de la métropole du Grand Paris. Sur ce sujet, nous avons fusionné les procédures, nous avons inscrit dans les mêmes temps les projets de délibération relevant du Conseil municipal et du Conseil général, je sonne beaucoup moins la cloche, donc de temps en temps je l'active pour que, comme je l'ai dit tout à l'heure, elle ne rouille pas, mais il nous reste aujourd'hui à aller au bout de ce processus, et pour ce faire, il nous faut passer par la loi.

Ce sera un élément non seulement de simplification, mais aussi de modernisation et d'économie de structures dans cette fusion Ville-Département.

Le deuxième sujet qui me paraît important et sur lequel j'invite notre Conseil, et nous le dirons tout à l'heure avec la méthode que je propose, à plancher, c'est sur la relation Ville-État.

Je pense que nous sommes aujourd'hui une collectivité dont l'histoire a été une longue conquête vers ses libertés dans le cadre des lois de la République bien évidemment, mais une longue marche vers des conquêtes de liberté, qui nous amène à être reconnus comme une municipalité comme les autres.

Nous connaissons tous l'histoire de notre ville, nous savons qu'elle est émaillée de conflits permanents depuis l'ancien régime jusqu'à des époques plus récentes, et bien sûr avec un épisode extrêmement important, celui de la Commune de Paris, à la suite duquel Paris a été punie pendant 100 ans, puisque pendant 100 ans nous n'avons pas pu élire notre maire ici à Paris. Il a fallu attendre la loi de 1975, portée par Valérie GISCARD d'ESTAING, alors Président de la République... A l'époque Jacques CHIRAC était contre, au début, mais on y reviendra. Ce, pour que cette loi, une fois adoptée, Jacques CHIRAC soit le premier maire élu par les Parisiens après cet épisode de 100 ans de punition de la Commune de Paris.

Aujourd'hui, bien sûr nous ne sommes plus dans cette relation, je pense que cette relation se doit d'être apaisée, plus efficace, plus contractuelle entre la Ville et l'État, et elle nous oblige à réinterroger un certain nombre de sujets.

Des sujets d'une tutelle qui s'avère inefficace dans la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques, je pense aux questions de stationnement, aux questions d'écologie, à un certain nombre de sujets aussi en matière d'urbanisme, qui sont des sujets sur lesquels la tutelle de l'État... Mais, Monsieur GOUJON, ne soyez pas comme cela, ne vous énervez pas comme cela. Cela fait partie des choses qui sont peut-être à revoir tant elles paraissent obsolètes. Monsieur GOUJON, vous allez comme cela longtemps nous empêcher d'avoir un débat de fond sur un sujet important ?

Nous continuons. En matière de tutelle de l'État, il y a des choses à nettoyer, à toiletter et à conquérir des espaces nouveaux. Je ne suis pas d'accord, par exemple, sur la question de la police, pour la mise en place d'une police municipale à Paris.

En revanche, un certain nombre de compétences de police doivent revenir aux maires pour pouvoir être plus efficaces ...

Vous avez besoin de la tutelle ... Quand la tutelle n'est pas là, vous êtes perdus. Saisissez le Tribunal administratif, si vous le voulez.

Je poursuis. La question de la tutelle, et certains ont du mal à vouloir s'en libérer, est un sujet majeur.

Ensuite, il y a un troisième sujet qu'il nous faut aborder, parce que ce sujet est systématiquement soulevé par le Conseil constitutionnel, il s'agit de l'équité dans la représentation des Parisiens, au regard de l'arrondissement dans lequel ils vivent.

L'écart de 1 à 15 qui existe à Paris est un sujet sur lequel nous avons été alertés et sollicités avant les municipales de 2014, ce qui avait amené à revoir le tableau de représentation des élus parisiens.

Ensuite, un deuxième questionnement a été posé récemment par le Conseil constitutionnel sur la question notamment de la représentation de Paris au sein du Conseil métropolitain.

Tous ces sujets méritent qu'on les pose et qu'on les traite, en élus, en élus légitimes du fait du suffrage que les Parisiens nous ont confié, et la Maire légitime que je suis pour porter ces sujets légitimes vous propose d'ouvrir un chantier.

Ce vœu propose la démarche suivante. D'abord, au sein du Conseil de Paris, sera créé un groupe de travail. Ce groupe de travail, composé de l'ensemble des présidents de groupes de cette majorité et des maires d'arrondissement, s'ils le veulent, se réunira sous l'autorité d'Emmanuel GRÉGOIRE, de Bruno JULLIARD, mon premier adjoint, et de Mao PENINOÛ.

Un travail sera fait au sein du Conseil de Paris et nous permettra d'approfondir ces trois sujets et d'apporter une expertise et des propositions.

Parallèlement, bien évidemment, un travail est engagé avec les représentants de l'État à l'échelle de Paris, le Préfet de Région et le Préfet de police... Il vous manque tellement...

Il vous manque tellement, vous savez, je crois que nous sommes des élus tout à fait légitimes, Monsieur GOUJON, ne doutez pas de notre légitimité, et ce travail qui sera fait par notre Conseil permettra de nourrir une proposition qui trouvera, je le souhaite, je l'espère, sa traduction dans une loi en 2016, qui nous permettra d'accomplir un pas majeur.

Parce que nous sommes majeurs, parce que nous ne sommes pas un problème, mais une solution, parce que nous avons besoin d'une relation moderne qui est celle que supposent les relations de respect et de travail en commun entre la Ville-capitale et l'État, c'est le chantier auquel j'invite toutes celles et tous ceux qui voudront bien y participer.